

## AMICALE DES RETRAITÉS HP-EC

11, place des Aulnes 91100 VILLABÉ  
Site web: <https://www.retraiteshpec.fr/>  
Adresse mail: [retraiteshpec@retraiteshpec.fr](mailto:retraiteshpec@retraiteshpec.fr)  
Tel: 01 60 86 92 78

### Annexe 1 – Evolution du contrat complémentaire santé

#### **Amicale Retraités HP-EC - A.G. du 08 9 décembre 2017 6 – NOVOTEL EVRY**

\* \* \*

#### Le contrat AEERP

*Avant d'aborder la synthèse de la situation actuelle de notre contrat AEERP (Association Européenne d'Epargne de Retraite et de Prévoyance), je crois bon de faire un court préambule.*

⇒ Vous vous rappelez l'évolution qu'a connu notre contrat en 2016, devenu en cours d'année (le 1<sup>er</sup> juillet) un « contrat responsable ».

Grâce à cette inflexion, il respectait ainsi les directives du Ministère de la Santé qui souhaitait encadrer les dépenses de santé et présumait de cette façon un impact financier positif sur le déficit de la Sécurité Sociale.

*Avec cette évolution nous échappions à une augmentation du taux de la TSA (taxe de solidarité additionnelle qui est appliquée aux complémentaires santé). Faute de respecter ces directives notre contrat aurait subi une taxation de 20,27 % et non plus de 13,27% (soit +7%)... ce qui aurait eu une répercussion directe sur les cotisations ....*

- Pour info., aujourd'hui, ce dispositif s'applique à **TOUS LES CONTRATS SANTE**, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Malheureusement la contrepartie de cette évolution a eu un impact sur certaines garanties de notre contrat dont les remboursements se sont vus plafonnés. Et il en est résulté des restes à charge que nous n'avions pas auparavant..

- Cette situation a amené MERCER et le groupe de suivi HP à réfléchir et à proposer aux adhérents de souscrire à titre facultatif à une sur-complémentaire qui couvrirait notamment les actes effectués en dehors du contrat d'accès aux soins (par ex. les dépassements d'honoraires, les honoraires des spécialistes, actes chirurgicaux d'hospitalisation).

**\*\*\* C'est le sens du courrier envoyé récemment à chacun par MERCER**

- *Mais je laisserais DIDIER intervenir et vous apporter les informations et précisions nécessaires*

\*

Ceci rappelé, voyons Les Résultats 2016 de notre contrat

Le passage au 'Contrat Responsable' en juillet 2016 qui plafonnait certains remboursements de soins avait apporté un début de redressement des résultats...

En effet les résultats de 2016, ont été comptabilisés à **109,20%** contre **114 %** en 2015 (et 103,3% en 2014) soit une évolution favorable de 4,25%.

⇒ **Quelques éléments statistiques :**

- **Cotisations 2016 = 1.341.305 € brutes soit en net = 1.085.881 € (\*)**

➤ **Prestations versées = 1.185.814 €**

(\*) Frais de fonctionnement = 8,30% des cotisations nettes dont 4,05% de coût de gestion et 13,27% de taxes d'état

a) Répartition des Prestations versées

- ✓ Le **poste Dentaire** avait encore été le 1<sup>er</sup> poste de dépenses avec près de 40% du budget
- ✓ Puis venait le poste composé de : **Imagerie, analyses, médecine douce et appareillage et prothèses** qui a consommé 36%
- ✓ En 3<sup>e</sup> position, le poste **Optique** avec un peu plus de 31% des remboursements !
- ✓ En 4<sup>e</sup>, le poste **Pharmacie** avec près de 18%,
- ✓ En 5<sup>e</sup>, **l'Hospitalisation** avec 16,5%
- ✓ Et enfin le poste **Consultations /Visites** avec 13% !

b) En outre

- Remboursement moyen par foyer = 2.250€
- Fin 2016 il y avait 879 bénéficiaires (qui représentaient 503 adhérents) contre 842 fin 2015
- **Age moyen en 2016 = 64,9** (il était de 64,8 en 2015 => donc stable : rassurant !)
- **Et point important : le taux de couverture entre 2015 et 2016 avait baissé de 2%, passant de 96,3% en 2015 à 94,3% en 2016 → ceci dû au passage aux règles imposées par le contrat responsable.**

## Résultats partiels 2017 du contrat AEERP

Les éléments fournis ci-après sont le résultat d'un arrêté des comptes en date du 26 octobre.

- Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année 2017, et à partir des éléments connus fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 qui faisaient apparaître une dérive des résultats - le ratio de 119,54 % !- et ceci après un résultat à fin 2015 déjà nettement négatif comme indiqué précédemment ( ratio P/C de près de 114 % ) l'Assureur avait été amené à augmenter les cotisations de 3,50% hors évolution PMSS.

*En fait, application de l'augmentation au 1<sup>er</sup> février seulement*

- ⇒ Finalement, le résultat 2016 comptabilisé n'a atteint que... 109,20%. Un second semestre 2016 meilleur que prévu en termes de résultats.

➔ Remarque :

Il est apparu que cet ajustement de cotisations de 3,50% appliqué au 1<sup>er</sup> février 2017 associé aux dispositions du contrat responsable a apporté de nettes améliorations aux évolutions du résultat puisque **le résultat constaté –provisoire– au 20 octobre 2017 est pratiquement à l'équilibre avec un ratio de 100,33 %**. C'est la bonne nouvelle.

- Cette amélioration est aussi due à :

- L'ensemble des prestations qui reculent de 7% sur cette période
- Les prestations Dentaire et Optique qui sont en nette diminution.

- Malheureusement il n'en est pas de même pour le poste Hospitalisation qui, lui, connaît une forte augmentation.
- Les postes :
  - Consultations/Visites, qui enregistrent un recul de 9%
  - Et une très légère diminution pour les postes : Pharmacie et Imagerie/ Analyses/ Prothèses/Médecine douce.

➔ Voici Les principaux éléments statistiques relatifs à cette période :

a) En terme de dépenses

- Le 1<sup>er</sup> poste reste toujours le DENTAIRE bien qu'il ait été en net recul par rapport à la même période de l'an passé (-22,6%), il reste le 1<sup>er</sup> poste de dépenses ;
- Le deuxième est le poste d'Imageries, d'analyses, d'appareillage et des auxiliaires médicaux. Cependant il semble être resté stable durant cette période ;
- Le troisième est l'hospitalisation, lui aussi en forte augmentation ;
- Les autres postes : optique, consultations et pharmacie sont en baisse de consommation plus ou moins forte.

b) Quelques éléments complémentaires

- Bien que le nombre d'actes ait augmenté entre 2016 et 2017, le remboursement moyen par bénéficiaire, lui, s'est réduit dans cette même période.
- Le taux de couverture du contrat à ce jour n'atteint plus que 92,5% -soit une nouvelle baisse par rapport à ce qu'il était à fin 2016- ce qui peut justifier de souscrire à la proposition de la sur-complémentaire proposée par Mercer .
- Le nombre de bénéficiaires : nombre moyen en 2016 = 837 ; et moyen à fin octobre 2017 = 879. Nette progression qui doit s'expliquer notamment par les départs en retraite chez HP et qui poursuivent tout naturellement leur adhésion à ce contrat, qui est déjà le leur en tant que salarié HP.
- Un élément important également : l'âge moyen de l'adhérent. Réconfortant de constater qu'il n'a pas évolué entre 2016 et maintenant : il reste à **64ans9mois**.

\*

➔ Une bonne nouvelle donc que cette tendance plutôt positive dans l'évolution des prestations.

Un résultat provisoire encourageant qu'il reste cependant nécessaire de tempérer du fait que la forte période de consommation de frais de santé commence seulement maintenant.

Attendons de passer cette période de fin d'année, souvent moins favorable pour juger si la tendance positive se confirme.

→ Enfin, ce retour très proche de l'équilibre permet, de fait, à l'Assureur de consentir - en l'état des résultats –*qui sont je le rappelle provisoires*– **au maintien des taux de nos cotisations actuels ...**

Mais bien évidemment l'évolution du PMSS 2018 -qui doit augmenter de 1,60% au 1<sup>er</sup> janvier prochain - pour atteindre le montant mensuel de 3.321€ *contre 3.269 € en 2017*) entrainera une évolution équivalente de nos cotisations.

**Attention : sachez que l'Assureur réexaminera à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 l'évolution, et si celle-ci dérive, il n'exclut pas de procéder à un réajustement des cotisations en cours d'année.**

En conclusion :

Le Contrat AEERP paraît cher, ce qu'il est certainement, mais reste un excellent contrat eu égard au niveau des prestations proposées. A titre indicatif => voir le comparateur de mutuelles sur QUE CHOISIR  
===→<https://www.quechoisir.org/comparateur-mutuelle-n21207/>

Pour terminer, voici le complément d'information que vous attendez certainement quant à la proposition de « sur-complémentaire » que vient de nous adresser MERCER.

*Pour cela je laisse DIDIER, qui est encore «ACTIF» chez HP et qui fait partie du Comité de Pilotage interne vous apporter les précisions nécessaires.*

⇒ NOTA : Au vu de l'intérêt que présente cette sur-complémentaire il a été décidé une affiliation « par défaut » des adhérents.

Ce qui signifie que, seuls ceux d'entre nous qui ne souhaitent pas adhérer à cette garantie sur-complémentaire doivent retourner à Mercer le 'coupon de radiation'.

FB - 08-12/2017